



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 25 septembre 2018

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle, Prévost

PROCÈS VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président

Jean-Guy Joubert, trésorier

Roger Hotte, administrateur MRC RDN

Linda Lalonde, administratrice

Bruno Laroche, administrateur

Pierre Daigneault, administrateur

Léna Bergeron, administratrice

Viviane Dagenais, secrétaire

INVITÉS ABSENTS

Xavier-Antoine Lalande, vice-président

Josée Yelle, administratrice MRC RDN

Louise Gallant, administratrice

LOUISE BOURGEOIS, directrice générale

1.- MOT DE BIENVENUE

Paul Germain président constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous, il est 9h15

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 25 SEPTEMBRE 2018

Résolution AR20180925.2

Proposé par madame Bourgeois d'ajouter au varia

- Achat d'ordinateur pour le bureau du TAC
- Cours de développement à Trois-Rivières
- Transport scolaire

Roger Hotte propose l'adoption de l'ordre du jour tel que bonifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2018

Résolution AR20180925.3

Léna Bergeron propose l'adoption du procès-verbal du 26 juin 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2018

A) Les autobus Brunet

Elles sont encore utilisées à l'occasion pour le transport adapté, puisqu' actuellement on manque de ressource. Elles sont utilisées à leur conditions i.e. temps minimum de facturation, 3 heures.

B) Soumission de Vidéotron

Bell facture mensuellement à 433.63\$ et Videotron facturerait à 129\$ par mois. Nous ne savons pas quels besoins la facture de Videotron couvre.

Madame Bourgeois devrait obtenir d'autres informations précises pour les communiquer au comité lors de la prochaine réunion en octobre.

C) Apprentissage du nouveau logiciel de géolocalisation

Outil d'aide à la planification des voyages. La formation des répartitrices est terminée, par contre il semble que le système présente des difficultés de mise en application.

D) Communication du plan de développement 2018-2019 aux administrateurs

Monsieur Hotte nous informe que le plan bien que finalisé, est réouvert pour bonifier les échéanciers.

E) Communication de l'entente intervenue entre Ville de Prévost et le TACL pour l'année 2018-2019

Paul Germain informe que la même entente que l'an passé est reconduite, sauf que la contribution pour 2018-2019 sera de 85,000\$ au lieu de 82,175.09\$

Le TACL effectue 135,000 déplacements par année, 7% des usagers à Prévost utilisent le service ce qui représente environ 7 usagers par jour.

F) Le fichier des routes transmis à la ville de St-Jérôme

Le transfert de fichier sera fait en format .XLS

G) Mandat à la firme de communication Nestor pour la mise en valeur de notre service avec le surplus de 6,000\$ en publicité et promotion.

Le mandat a été donné pour la promotion du TAC dans les 4 villes.

H) Rencontre entre Paul Germain, Xavier-Antoine Lalande et la directrice générale Louise Bourgeois pour notation annuelle et fixation des objectifs à atteindre

C'est reporté

I) Comblent le poste vacant de « représentant des usagers en transport adapté »

Chacun devra regarder de son côté pour trouver un candidat. Cependant la notification du poste d'administrateur vacant devra être faite au registre des entreprises.

J) Suivi du rapport Vecteur V

Des rencontres ont eu lieu, le plan présenté par Vecteur V est inapplicable pour nos villes, tel que présenté ce plan créerait une trop grande pression financière sur les villes

Paul Germain s'est rendu à Victoriaville pour prendre connaissance de leur concept et réalisation en transport collectif. Selon lui, leur concept est très intéressant et serait davantage applicable pour nous.

Les rencontres se poursuivent avec Vecteur V.

Léna Bergeron propose que Jean-Guy Joubert qui possède une expertise en développement de projet et système informatique de réservation, assiste aux rencontres avec Vecteur V pour aider au développement du plan

Roger Hotte nous informe que ces réunions doivent être tenues à huis-clos pour préserver la confidentialité des prises de décisions qui découlent de la responsabilité des maires, c'est pourquoi la proposition n'est pas secondée ni votée.

Cependant, le travail sur le plan de transport collectif se poursuit et les membres du C.A seront informés au fur et à mesure des développements.

Les honoraires de Vecteur V ne devraient pas dépasser 20,000\$

5. ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LA VILLE DE ST-COLOMBAN À OFFRIR LA GRATUITÉ DES SERVICES DU TAC POUR LES ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN ÉVOLUANT SUR SON TERRITOIRE (RÉSOLUTION 321-08-18 DE LA VILLE DE ST-COLOMBAN DÉPOSÉE LE 15 AOÛT 2018)

Résolution AR20180925.5

Bruno Laroche propose l'adoption de la résolution de la ville de St-Colomban, portant le numéro 321-08-18 et qui modifie la tarification applicable pour les étudiants du territoire de St-Colomban, à savoir d'offrir la gratuité des services du TAC aux étudiants à temps plein à compter du 20 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

7. COMPTES À PAYER AU 25 SEPTEMBRE 2018, INCLUANT JUILLET ET AOÛT

Résolution AR20180925.7.

Léna Bergeron propose l'adoption des comptes payer pour le transport adapté du chèque 4832 au chèque 4912 inclusivement et pour le transport collectif, du chèque 2317 au chèque 2350 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RAPPORTS BUDGÉTAIRES

Résolution AR20180925.8

Après explications de Louise Bourgeois, Linda Lalonde propose l'adoption des rapports budgétaires pour le collectif et l'adapté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.VARIA

- **Transmission des décisions prises à la table des maires concernant le tac**
Se référer au point 4J.

- **Don de 1,000\$ par microbrasserie Shawbridge pour le développement du TAC**

Louise Bourgeois nous informe que cet argent a été versé au budget du transport adapté parce qu'un membre de la famille du donateur serait en chaise roulante et utiliserait les services de transport adapté.

La proposition de Viviane Dagenais de faire fructifier le 1,000\$ par la création et mise en vente d'un calendrier illustrant les sites historiques de chaque ville n'est pas retenue.

- **Ajout d'un arrêt au coin de la 465^e et 466^e Avenue à St-Hippolyte.**

Résolution AR20180925.

Léna Bergeron propose qu'un arrêt soit ajouté à St-Hippolyte à l'intersection des Avenues 465^e et 466^e Avenue, St-Hippolyte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **Pour la réservation de deux heures préalablement au déplacement, y a-t-il possibilité de communiquer directement avec les taxis.**

Avenue qui est en exploration actuellement.

Actuellement, la possibilité de réservation 2 heures préalablement déplacement serait communiquée au client lors de son appel.

- **Temps d'attente pour un groupe d'usagers du transport adapté lors d'une participation à un activité à St-Jérôme.**

Après un argumentaire de Léna Bergeron qui a soulevé la problématique suivante : Les usagers participants à cette activité sont contraints d'attendre une heure dans le taxi avant l'ouverture des locaux.

Il est convenu que Louise Bourgeois communiquera avec monsieur Oigny directeur du Centre afin de régler la problématique

Demande à la ville de St-Jérôme d'ajouter un arrêt à l'Institut du sport (aréna Mélançon)

Proposition de monsieur Lalande, absent aujourd'hui

- **Visite à Victoriaville**
-
- Déjà discuté au point 4 J

- **Achat d'ordinateur pour le bureau du TAC**

Les besoins devront être évalués et Roger Hotte propose le fournisseur de la MRC qui est CBM Informatique Inc.

- **Cours de développement à Trois-Rivières**

Louise Bourgeois a assisté à cette rencontre et nous résume le contenu. Elle a aimé puisqu'il y avait des ateliers à l'intérieur desquels ils pouvaient discuter concrètement de problématiques. Elle nous invite à regarder le modèle du transport collectif des villes de Roberval et St-Félicien à ACCÈS TRANSPORT – DOMAINE DU ROI, sur leur site WEB.

- **Transport Scolaire**

À la question est-ce qu'un étudiant d'école secondaire peut utiliser le transport collectif du TAC. La réponse est non puisque le TAC ne fait pas de circuit fixe.

10.- ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution AR20180925.10

L'ordre du jour étant épuisé, Roger Hotte propose la levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine réunion se tiendra à l'hôtel de ville de Prévost, 2870 boul. Curé Labelle, à Prévost, le 30 octobre 2018 à 9h00.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN
PRÉSIDENT

VIVIANE DAGENAI
SECRÉTAIRE

